

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 mai 2015**

**Compte-rendu des actes délégués effectués**

La convention avec la Sté ALTEAU de St Rémy, ayant pour objet le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, a été renouvelée.

Des détecteurs de fumée ont été installés dans les logements communaux.

Il a été constaté un problème d'humidité dans la salle de bains d'un des logements.

Le journal d'infos a été distribué, il aura coûté 237 € et sera rédigé 2 fois par an, contre un coût de 2 204 € pour le bulletin annuel élaboré auparavant.

**Renouvellement des poteaux incendie dans le secteur des travaux du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc**

Des travaux de réfection du réseau vont avoir lieu au lieudit « Cormassine ». 3 poteaux incendie sont installés sur le tronçon concerné.

Le conseil décide l'échange de deux poteaux incendie.

**Achat d'équipements à la personne pour le CPI**

Deux devis ont été demandés pour 7 vestes d'intervention (7 avaient déjà été renouvelées récemment), 14 cagoules, 1 tenue d'intervention pour frelons-guêpes et divers habillements.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise EPI Services de Romans sur Isère pour un montant de 3 469,62 € et décide de demander une subvention au SDIS.

**Décision pour le déplacement du mur du cimetière**

La translation des tombes est terminée.

Pour la réfection du mur, le conseil accepte le devis de l'entreprise Favre – Page Balfin de Polliat pour un montant de 19 759,86 € HT.

Dans le cadre de l'aménagement du cœur de village, le conseil décide de couper l'arbre cachant un puit sur le parking en herbe et de supprimer les sapins et bacs existants contre le mur du cimetière.

**Complément au programme de voirie 2015**

Aucun additif n'est décidé.

**Litige concernant la redevance Orange**

Les opérateurs de télécommunications utilisent le domaine public routier, aérien, du sol ou du sous-sol. Une redevance est due à la commune, calculée sur la surface et la longueur d'emprise x par un prix fixé par décret.

Un litige oppose la commune et Orange sur la longueur et la surface occupées. Le conseil décide de continuer la procédure.

### **Point d'avancement des dossiers en cours**

Le réseau d'assainissement sera enfumé afin de repérer les problèmes, les contrôles par caméra sont en cours. Le compte rendu sera fait lors de la prochaine séance.

Des piquets seront posés courant mai afin de repérer l'emplacement de la nouvelle signalisation pour la mise en place de la numérotation et dénomination des rues.

Les espaces verts du Clos des Erables ont été remis en état par Bourg Habitat, avant la rétrocession.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire déposé le 22 avril 2015 par Mr Benoît Ghirardi pour la construction d'un garage au lieudit « Cormassine »
- prend note de la visite du cimetière de St Cyr sur Menthon le 19 mai, départ à 16h30 ainsi que la visite de la lagune de Neuville les Dames le 21 mai, départ à 17h30
- est informé que le conseil d'école a approuvé les nouveaux horaires prévus à la rentrée, un appel est lancé aux bénévoles afin de mettre en place une aide aux devoirs
- approuve le nouveau contrat de rivière mise en place par le Syndicat Veyle Vivante
- entend le compte rendu de la dernière réunion de la commission « tourisme » de la communauté de communes qui a décidé l'institution d'une taxe de séjour
- prend note de la réunion prévue le 29 mai pour la relance de l'installation des décors de Noël
- se félicite des résultats d'un administré, Loïc Baudin, champion de France de cross country, catégorie minime
- prend note du tournoi organisé par le FCCCSMSD le jeudi 14 mai.